



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune Le Parc**

SEANCE DU 2 septembre 2026

Nombre de Membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	16	19

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de convocation 18 août 2026
--

Date d'affichage 4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le deux Septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle de la mairie Le Parc, sous la présidence de Mr Marc LENEVEU, Maire.

Présents : LENEVEU Marc, POUILLAIN Didier, LÉVESQUE Catherine, MARTIN Emilie, COSSÉ Christophe, PIEDAGNEL Christophe, CHALLIER Catherine, POULAIN Franck, LAUNAY Maryline, GASTEBOS Élise, LECERF Sylvain, HARIVEL Dominique, BOUCAUD Daniel, DEBRUYNE Alexandra, LEVEQUE Chloé, Thomas HÉDOU.

Absents excusés : DUBOIS Jérôme, ANFRAY Anne, MEIGNÉ Laurence

Procurations :

Anne ANFRAY ayant donné procuration à Daniel BOUCAUD
Jérôme DUBOIS ayant donné procuration à Cléo LEVÊQUE
Laurence MEIGNÉ ayant donné procuration à Emilie MARTIN

Mme MARTIN Emilie a été nommée secrétaire

Délibération 2026-72

Décision Modificative N°3

- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget de La Commune de Le Parc voté le 03 mars 2026 avant la confirmation des dotations de l'état,
Vu les amortissements supplémentaires dans le cadre du centre de santé,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3, suivante, du budget de l'exercice 2026 :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
61521	- 6 106.00 €		
681(042)	6 106.00 €		
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
2131	6 106.00 €	280415332 (040)	6 106.00 €
Total	6106.00 €	Total	6 106.00 €



Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'autoriser la décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2026.

Certifié exécutoire par le maire
Compte tenu de la réception à la
Sous-Préfecture le
Et la publication le
Le Parc, le.....
Le Maire, Marc LENEVEU

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour extrait conforme, Le Maire
Marc LENEVEU

